



NV n°39/2024  
Ares (2024)

## NOTE VERBALE

La Délégation de l'Union européenne en République islamique de Mauritanie présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur et a l'honneur de porter à sa connaissance que la Commissaire aux Affaires intérieures, S.E. Mme Ylva JOHANSSON souhaite se rendre en Mauritanie pour une visite officielle le 7 mars, conjointement avec le Ministre de l'Intérieur espagnol, S.E.M Fernando GRANDE-MARLASKA et la Secrétaire d'Etat belge à l'Asile et à la Migration, S.E. Mme Nicole DE MOOR au titre de la présidence en exercice du Conseil de l'Union européenne par la Belgique.

L'objectif de cette visite conjointe est de finaliser le travail initié en 11 décembre 2023 à Bruxelles par les services compétents du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et de la Commission européenne, pour renforcer le dialogue et établir un partenariat pour la migration, en signant une déclaration conjointe, conformément à la déclaration de presse conjointe du Président de la République Islamique de Mauritanie, de la Présidente de la Commission européenne et du Président du Gouvernement espagnol, en date du 8 février 2024.

Vous trouverez par ailleurs en annexe un courrier et des annexes à l'attention des services compétents du Gouvernement de la République Islamique de la Mauritanie en charge du suivi de la réunion conjointe de Bruxelles.

Afin de préparer cette rencontre ministérielle en date du 7 mars, une mission préparatoire des services compétents de la Commission européenne propose de se rendre en Mauritanie afin de rencontrer les homologues désignés par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie le 19 février, afin de finaliser le projet de déclaration conjointe. Ces propositions de dates ont été calculées en tenant compte de la nécessité de consultations internes permettant la signature de la déclaration conjointe le 7 mars, et nous espérons pourront convenir également à la partie mauritanienne.

La Délégation de l'Union européenne saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur l'assurance de sa haute considération.

Annexes :

- Lettre de transmission DG HOME au Ministère de l'Intérieur
- Projet de déclaration conjointe
- Projet de feuille de route



**Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur**  
**Nouakchott**

Pour ampliation : Ambassade d'Espagne ; Ambassade de Belgique



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE MIGRATION et AFFAIRES INTÉRIEURES

Direction : Affaires Internationales et Horizontales  
Directeur

Bruxelles, le 9 février 2024  
HOME.A.3/CU/lc

M. Mohamed Mahfoudh Brahim Ahmed

Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de  
la Décentralisation

**Objet: Suivi de notre réunion du 11 Décembre 2023 :**  
**- Projet de Déclaration établissant un partenariat sur les migrations**  
**- Projet de Feuille de Route**

Monsieur le Secrétaire Général,

À la suite de notre aimable et fructueuse réunion du 11 Décembre 2023 à Bruxelles, la visite conjointe à Nouakchott de la Présidente de la Commission Européenne, SE Madame Ursula von der Leyen, et du Président du Gouvernement Espagnol, SE Monsieur Pedro Sanchez le 8 février 2024, et comme convenu, j'ai le plaisir de vous envoyer un premier projet de:

- La Déclaration établissant un partenariat sur les migrations entre la République Islamique de Mauritanie et l'Union européenne, qui définit le cadre et les principes régissant nos relations en matière de migration ainsi que les domaines prioritaires.
- La Feuille de Route, qui reprend les domaines priorités et les activités en cours. Le document est à compléter, notamment en ce qui concerne les activités futures, que nous voudrions discuter ensemble, ainsi que leur chronologie.

Compte tenu de la visite de la commissaire Johansson à Nouakchott prévue début mars, si vous êtes d'accord, nous pourrions organiser une vidéoconférence pour parcourir ensemble les deux projets, et une mission technique de la DG HOME et de la DG INTPA pourrait venir à Nouakchott pour négocier les textes, pendant le mois de février, selon vos disponibilités et celles de vos collègues dans les ministères concernés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de vos préférences dans les plus brefs délais.

Je me réjouis de la discussion et de la possibilité de consolider davantage notre partenariat et notre collaboration.

Dans l'attente, Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Corinna ULLRICH

Copie:

- Mme Alia Menkouss, Secrétaire Générale du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur.
- M. Mesgharou Ould Sidi Ould Leghweyzi, Directeur Général de la Sûreté Nationale
- M. Yacoub Ahmed Aicha, Secrétaire Général du Ministère l' Economie et du Développement Durable
- M. Sidi Ali Sidi Boubacar, Secrétaire Général du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
- M. M. Ahmed Salem Bouhoubeyni, Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme

*Projet du 8.2.24*

DÉCLARATION CONJOINTE ÉTABLISSANT UN PARTENARIAT SUR LES  
MIGRATIONS ENTRE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
ET L'UNION EUROPÉENNE

La République Islamique de Mauritanie (ci-après "Mauritanie") et l'Union européenne (ci-après "UE"),

PREOCCUPES par le contexte régional, caractérisé par une situation d'instabilité et insécurité grandissantes, ainsi que par la forte augmentation du nombre de migrants en situation irrégulière, qui entraîne des souffrances, des abus et diverses formes d'exploitation, dont les enfants et les femmes sont en particulier les victimes, ainsi que la perte inacceptable de vies dans le désert ou en mer ;

CONSTATANT l'afflux de demandeurs d'asile en provenance du Mali qui exacerbe la pression sur les services socio-économiques et l'environnement dans les régions d'accueil, au risque d'engendrer des frictions intercommunautaires ;

CONSIDERANT les effets des enjeux au niveau régional sur la Mauritanie, faisant peser des menaces sur sa stabilité socio-économique, en termes de frictions intercommunautaires, ainsi que sa sécurité notamment en ce qui concerne la menace terroriste et la criminalité organisée transnationale ;

RECONNAISSANT le rôle stratégique et les nombreux efforts entrepris par la Mauritanie pour contribuer à la stabilité régionale ;

CONSCIENTS du degré élevé d'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe lorsqu'il s'agit de faire face à des défis communs comme la migration et soucieux de lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière en promouvant notamment la démocratie et les droits de l'homme, en éradiquant la pauvreté, en soutenant le développement socioéconomique, y compris rural, en atténuant les effets du changement climatique et en s'adaptant à ces derniers ;

MESURANT pleinement les avantages que présente une bonne gestion de la migration et de la mobilité tant pour les partenaires que pour les migrants et les populations hôtes, à travers sa contribution au développement durable, aux échanges humains, économiques et commerciaux ;

PRENANT ACTE de la spécificité de la Mauritanie en tant que pays de transit et, de plus en plus, de destination finale en matière de flux migratoires et SOULIGNANT ses efforts constants pour maîtriser les routes migratoires, y compris maritimes, pour gérer l'immigration irrégulière et lutter

contre les réseaux transfrontières de trafiquants des êtres humains et des passeurs de migrants, ainsi que ses efforts constants pour accueillir, protéger et prendre en charge les migrants et réfugiés de la sous-région ;

RECONNAISSANT les engagements renouvelés de la Mauritanie dans le cadre du Forum Mondial des Réfugiés, notamment en matière d'adaptation et de planification du camp de Mbera en une installation humaine intégrée et adaptée au climat d'ici 2027, ainsi que l'inclusion des réfugiés dans le système national d'éducation et dans les dispositifs de protection sociale au même titre que les nationaux d'ici 2027 ;

RECONNAISSANT l'importance de travailler ensemble dans la prévention et la lutte contre les réseaux criminels des passeurs de migrants, dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, ainsi que dans l'esprit de l'appel à l'Action pour une Alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants, qui a été lancée par la Commission européenne lors de la Conférence internationale du 28 novembre 2023.

RAPPELANT que la Mauritanie et l'UE entretiennent des relations de qualité, profondes et anciennes, basées sur la confiance et le respect mutuels, guidées par les principes de solidarité, de partenariat entre égaux et de responsabilité partagée ;

RAPPELANT que ces relations sont régies par l'Accord de Samoa qui fournit un cadre pour un partenariat politique renforcé visant à produire des résultats mutuellement avantageux au regard d'intérêts communs et convergents ;

RECONNAISSANT que la question de la migration et déplacements forcés est un élément clé de leur coopération et que leur coopération en matière de migration est guidée par une approche globale, cohérente, pragmatique et équilibrée, dans le respect du droit international, en ce compris le droit international relatif aux droits humains et le droit international des réfugiés et du droit international humanitaire, ainsi que du principe de souveraineté ;

AGISSANT en cohérence avec les processus consultatifs régionaux et internationaux impliquant la Mauritanie et l'UE, notamment le Dialogue Euro-africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat), qui joue un rôle important dans le suivi du Plan d'Action Conjoint de La Valette de 2015, le Dialogue UE-Afrique ou encore la Déclaration de Niamey ;

S'INSPIRANT des priorités et des axes stratégiques contenus dans les politiques/stratégies respectives sur la migration de la Mauritanie et de l'UE, ainsi que de leur approche globale sur les questions de migration et de la mobilité ;

RAPPELANT que la promotion, la protection et le respect des droits humains, l'État de droit et la bonne gouvernance sont les fondements de la politique migratoire de la Mauritanie et de l'UE ;

RAPPELANT la qualité des relations qui existent entre la Mauritanie, d'une part, et l'UE d'autre part, dans le domaine migratoire, et prenant acte des réalisations atteintes dans le cadre de la coopération notamment sous le 11ème FED, le Fonds Fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde (NDICI) ainsi que des accords et instruments bilatéraux en la matière ;

REAFFIRMANT leur détermination à développer davantage leur coopération en matière migratoire selon une approche globale et équilibrée qui tienne compte de tous les aspects liés à cette question, sur la base des axes prioritaires identifiés dans cette déclaration, dans l'intérêt et le respect mutuel ;

REAFFIRMANT que la prévention et le contrôle de la migration irrégulière doivent être renforcés d'une manière globale et coopérative entre tous les pays concernés ;

CONSCIENTS que la gestion des flux migratoires ne peut se faire à travers des mesures de contrôle seulement mais nécessite également une action concertée sur les causes profondes de la migration irrégulière, notamment à travers la mise en place de projets de développement dans les pays d'origine ;

CONSIDERANT qu'une coopération effective visant à offrir des perspectives d'emplois, d'éducation et de formation professionnelle pour les jeunes, à lutter contre les passeurs de migrants et les trafiquants d'êtres humains, ainsi que l'organisation concertée de la migration légale et de la mobilité sont des éléments fondamentaux pour la prévention et la gestion efficace et mutuellement bénéfique de la migration ;

REITERANT la volonté de l'UE à promouvoir la coopération internationale, le partage équitable des responsabilités et à soutenir les réfugiés et leurs communautés hôtes, afin de réduire la pression sur les pays d'accueil, promouvoir la résilience des réfugiés, et l'accès à des solutions durables ;

AGISSANT dans le respect des cadres législatifs de la Mauritanie et de l'UE, ainsi que des instruments internationaux ratifiés par les parties prenantes ;

PREVOIENT d'établir un partenariat qui renforcera le dialogue régulier sur les migrations et les déplacements forcés, fondé sur la réciprocité, qui fournira un cadre pour convenir d'objectifs et d'actions conjoints ainsi que de recommandations communes en vue de mieux organiser la migration légale et la mobilité, d'encourager une mobilité bien gérée, de prévenir et gérer la migration irrégulière - y inclus à travers la création d'opportunités pour les jeunes, mieux gérer les frontières, de combattre les passeurs de migrants et les trafiquants d'êtres humains, de prendre en charge des demandeurs d'asile et les réfugiés et de promouvoir la protection internationale, de faciliter le retour de ceux qui n'ont pas le droit de rester, tout en respectant les droits humains et les normes internationales relatives aux personnes ayant besoin d'une protection internationale, telles qu'elles s'appliquent à la Mauritanie et à l'UE.

ENVISAGENT à cette fin, à tenir ce dialogue de façon régulière, à haut niveau et au niveau de hauts fonctionnaires une fois par an, alternativement en Mauritanie et dans l'UE, et au niveau technique/opérationnel selon les besoins.

Le dialogue visera à échanger des informations et des points de vue sur la législation, les politiques et les meilleures pratiques, d'explorer en permanence les possibilités de coopération concrète, de formuler des recommandations politiques et opérationnelles et d'élaborer progressivement des actions dans l'un ou l'autre des domaines prioritaires suivants :

### **Domaines prioritaires et objectifs**

#### **1. Opportunités socio-économiques pour les jeunes pour faciliter la cohésion sociale**

- 1.1. S'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, en promouvant en premier lieu la création de perspectives d'emploi pour les jeunes, notamment à travers l'éducation, la formation professionnelle et les investissements.
- 1.2. Créer des possibilités d'emploi et faciliter l'accès à l'emploi et soutenir l'entrepreneuriat des migrants et des jeunes chômeurs, en particulier des jeunes femmes.



1.3. Améliorer les aptitudes et les compétences pertinentes des migrants et des jeunes, en particulier des jeunes femmes, adaptées au marché du travail.

1.4. Renforcer l'accès au financement et au microcrédit, à la formation et l'incubation d'entreprises.

## **2. Protection et Asile**

2.1. Renforcer les capacités d'identification, d'enregistrement, et de documentation des demandeurs d'asile en Mauritanie, tout en garantissant le respect du cadre de protection internationale.

2.2. Renforcer les capacités d'accueil et de prise en charge des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le respect des droits humains et avec une attention particulière aux plus vulnérables.

2.3. Renforcer l'accès aux services socio-économiques pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés hôtes et promouvoir des solutions durables notamment en matière d'inclusion des réfugiés, en vue de renforcer la cohésion sociale, en ligne avec les engagements de la Mauritanie dans le cadre du Forum Mondial des Réfugiés 2023.

## **3. Migration légale et mobilité ;**

3.1. Favoriser la mobilité des étudiants, des chercheurs et des entrepreneurs.

3.2. Étudier les possibilités d'améliorer les procédures de délivrance des visas dans les cadres législatifs respectifs, y inclus la possibilité d'exception des visas de courte durée ou des frais de visa, ainsi que de réduction des délais de livraison des visas, pour certaines catégories de personnes.

3.3. Explorer les possibilités de renforcer la mobilité circulaire, en tenant compte de la situation du marché de l'emploi respectifs.

3.4. Améliorer l'information quant aux possibilités de migration légale.

3.5. Soutenir les réseaux de diasporas et l'intégration des migrants réguliers dans le pays de résidence, y inclus pour ce qui concerne les transferts de fonds, dans l'intérêt du développement durable des pays d'origine et de destination.

#### **4. Migration irrégulière, trafic de migrants, traite des êtres humains, retour et réadmission**

- 4.1. Renforcer les efforts de prévention, y inclut par le biais des campagnes d'information et de sensibilisation et des actions de gestion des frontières en tant qu'élément clé de la lutte contre le trafic de migrants.
- 4.2. Combattre et poursuivre les réseaux de passeurs de migrants et les réseaux de traite des êtres humains, y inclut à travers les enquêtes conjointes, le renforcement des capacités des services de sécurité et des autorités judiciaires, ainsi que leur coopération opérationnelle.
- 4.3. Promouvoir le retour, la réadmission et la réintégration durable, dans les respects des droits humains des migrants qui sont en situation irrégulière:
  - a) depuis la Mauritanie vers leurs pays d'origine ;
  - b) de l'UE vers la Mauritanie ou vice-versa selon la direction d'arrivée ; et
  - c) dans le cas des nationaux de la Mauritanie, depuis des pays en Afrique du Nord où ils seraient en position vulnérable, vers la Mauritanie.

#### **5. Gestion, surveillance et contrôle des frontières**

- 5.1 Renforcer les moyens et les capacités des autorités responsables de la gestion, surveillance et contrôle des frontières, y inclut par le biais d'une coopération renforcée entre la Mauritanie et Frontex selon les besoins identifiés par la Mauritanie dans ce domaine.
- 5.2 Renforcer les opérations en matière de recherche et sauvetage en mer (« search and rescue ») et dans le désert.

#### **Initiatives horizontales**

Renforcer les capacités de la Mauritanie en matière de gestion des flux migratoires selon les priorités définies par sa Stratégie Nationale de Gestion de la Migration.

Renforcer la participation et les capacités des acteurs de la société civile actifs dans le domaine de la migration, la protection des groupes les plus vulnérables, notamment les victimes de la traite des êtres humains.

Renforcer la dimension migratoire et les questions de causes profondes de la migration irrégulière dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques des participants, notamment en matière de développement, d'emploi et formation, de politique commerciale et économique et les questions de genre tout en assurant une pleine cohérence entre elles.

Maximiser les synergies et la coordination entre les initiatives et les projets existants entre tous les participants.

### **Mise en œuvre**

Le cadre de coopération à long terme de ce partenariat est fondé sur les échanges et le dialogue, qui évoluera au fil du temps sur la base des relations existantes entre la Mauritanie et l'UE.

Les partenaires considèrent que les éléments contenus dans les différents axes de ce partenariat seront mis en œuvre selon une approche équilibrée et globale et constituent un ensemble.

Il convient de noter que des actions peuvent être entreprises avec la Mauritanie au niveau de l'UE, entre la Mauritanie et des États membres de l'UE en bilatéral ou des groupes d'États membres, dans le cadre de l'Initiative Équipe Europe, ainsi qu'entre la Mauritanie et des agences de l'UE - telles que Frontex, Europol et l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA).

La Mauritanie et l'UE entendent se réunir régulièrement, en synchronie avec le cadre des structures existantes de dialogue et de coopération, afin de définir les questions d'intérêt commun, de suivre la mise en œuvre de la coopération et, le cas échéant, de réexaminer les priorités, en cohérence avec leurs stratégies respectives en matière de migration, ainsi que de poursuivre son développement.

En vue de mettre en œuvre ce cadre de coopération, la Mauritanie et l'UE réaffirment leur intention de coopérer au niveau opérationnel, y compris en y associant les partenaires et les acteurs compétents qui sont présents en Mauritanie, au moyen des plateformes et cadres de concertation existants.

La Mauritanie et l'UE entendent entre autres veiller à la bonne coordination de leurs efforts respectifs et à établir et mettre régulièrement à jour une Feuille de Route. La Feuille de Route a uniquement vocation à donner une orientation sur la coopération opérationnelle. La Feuille de Route est par ailleurs évolutive. Les activités sont listées à titre purement indicatif et leur mise en œuvre fera l'objet du dialogue et d'échanges réguliers, de mises à jour à la lumière des progrès réalisés et des besoins identifiés.

En vue de mettre en œuvre les initiatives figurant sur la Feuille de Route, la Mauritanie et l'UE exploreront les moyens financiers et techniques à leur disposition et, en ce qui concerne l'UE, dans le respect de la répartition des compétences entre cette dernière et ses États membres.

Les dispositions de la présente déclaration commune et la Feuille de Route n'ont pas pour objectif de créer des droits ou obligations juridiques relevant du droit international ou national, ni de créer des implications financières pour chaque côté.